

N°2025-022

FINANCES - Budget annexe Pôle Santé – Compte Financier Unique 2024 - Approbation et autorisation de signer

N° 2025-022**FINANCES - Budget Annexe Pôle Santé – Compte Financier Unique 2024 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux finances locales ;

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, instaurant le Compte Financier Unique (CFU) en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, définissant le cadre applicable au CFU ;

Vu les pièces comptables et financières établies par l'ordonnateur et le comptable public ;

Vu le CFU du budget annexe pôle santé de l'exercice 2024, tel que présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant que le CFU permet une meilleure lisibilité des finances publiques locales et simplifie le processus de reddition des comptes ;

Considérant que le CFU 2024 reflète fidèlement la situation financière de la collectivité et a été élaboré dans le respect des principes comptables et budgétaires en vigueur ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

1. **D'APPROUVER**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le CFU du budget annexe pôle santé de l'exercice 2024, tel que présenté ;

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Dépenses d'investissement	75 000,00€	71 624,40€	-71 624,40€	-71 624,40€
Recettes d'investissement	75 000,00€	0,00€		
Dépenses de fonctionnement	75 000,00€	0,00€	75 000,00€	75 000,00€
Recettes de fonctionnement	75 000,00€	75 000,00€		

2. **DE RECONNAITRE** la concordance des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;
3. **DE DONNER** quitus à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2024 ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette délibération,
5. **DE TRANSMETTRE** la présente délibération ainsi que le CFU aux autorités compétentes et aux services de contrôle de légalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 17 MARS 2025



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

